



COMITÉ SYNDICAL DU 25 JUIN 2026

DEL036CS250626

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis au siège du SYDEV, sous la présidence de Monsieur Laurent FAVREAU, Président.

Date de convocation..... : 19/06/2026
 Nombre de délégués syndicaux en exercice : 68

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents..... : 46
 Nombre de pouvoirs : 10
 Nombre de votants : 56

Etaient présents :

Membres du Comité		Informations
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	ARNAUD Aurélien – Châteauneuf (Président)	
CTE PAYS DES HERBIERS	BARTHELEMY Steven – Mesnard-La-Barotière (Président)	
CC PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BAUDRY Yves – Serigné	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	BAZIREAU Olivier – Menomblet	
CTE PAYS DE FONTENAY-VEENDEE	BIRE Jean-Paul – Pissotte	
CC VIE ET BOULOGNE	BRIAUD Philippe – Bellevigny	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	CHARRIER Charles – Challans	
CTE PAYS DES ACHARDS	CHETANNEAU Ludovic – Sainte-Flaive-des-Loups (Président)	
CA TERRES DE MONTAIGU	CORMERAIS Hubert – Saint-Philbert-de-Bouaine	
CTE PAYS DE CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	DENIS Laurent – Saint-Gervais	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	DOTHEE Rachel – Bazoges-en-Pareds (Présidente)	
CTE PAYS SAINT GILLES CROIX DE VIE	DURANTEAU Isabelle – Landevieille (Présidente)	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FAVREAU Laurent – Venansault (Président)	Déport au point 2.1 – DEL036CS
CA PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	FAVREAU Thierry – Coex	
CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	FORT Etienne – La Roche-sur-Yon	
CC PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	FRANCOIS Hugo – Saint-Fulgent	
CTE PAYS DE POUZAUGES	GAZEAU Lionel – Tallud-Sainte-Gemme	
CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	GUIBERT Manuel – Fougéré	Départ après le point 2.11 – DEL046CS
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUICHETEAU Mélanie – Les Brouzils	
CTE PAYS DE SAINT FULGENT – LES ESSARTS	GUILBAULT Marie-Claire – Chauché (Présidente)	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	HILLAIRET Marc – Grosbreuil (Président)	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	JACQUAT Miguel – Le Gué-de-Velluire	
CC PAYS DE POUZAUGES	JAUD Franck – Réaumur	Départ après le point 4.5 – DEL052CS
CTE PAYS DES HERBIERS	JOBARD Pierre – Beaurepaire	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	LEPRINCE Raphaël – Brem-sur-Mer	
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	LEROY Jean-Jacques – Barbâtre (Président)	
CC SUD VENDEE LITTORAL	MARCHEGAY David – La Bretonnière-la-Claye	
CTE PAYS DE MORTAGNE	MARTINEAU Philippe – Mallièvre (Président)	
CTE PAYS DES ACHARDS	MONIOT-BEAUMONT Sylvain – Les Achards	
CTE PAYS DE POUZAUGES	MORET Fabien – Saint-Mesmin (Président)	
CC PAYS DES ACHARDS	PAILLUSSON Michel – Martinet	
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	PERON Loïc – Les Sables d'Olonne	
CTE PAYS DE MORTAGNE	PICHON Daniel – Saint-Laurent-sur-Sèvre	

CTE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	PINEAU Anthony – La Ferrière	
CC VENDEE SEVRE AUTISE	POITIERS Patrice – Rives d'Autise	
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	POUVREAU Hugues – Longèves (Président)	
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	PRAILE Roger – Maillé	
CTE VIE ET BOULOGNE	RAGER Frédéric - Maché	
COMMUNE DE L'ILE D'YEU	ROIRAND Vincent – L'Ile d'Yeu	
CC OCEAN MARAIS DE MONTs	ROLLAND Bénédic – La Barre-de-Monts	
CTE SUD VENDEE LITTORAL	SAUTREAU Éric – Saint-Michel-en-l'Herm (Président)	
CC PAYS DES HERBIERS	SOULARD Luc – Les Herbiers	
CTE VIE ET BOULOGNE	TENAUD Gérard – Falleron (Président)	
CTE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	THUE Alain – Notre-Dame-de-Riez	
CTE PAYS DU CHANTONNAY	TONARELLI Valérie – Saint-Vincent-Sterlanges	
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	VILLALON Patrick – Talmont-Saint-Hilaire	

S'étaient excusés parmi les délégués et étaient représentés :

Membres du Comité		Pouvoir donné à :
CTE PAYS DES HERBIERS	BOUILLET Mathilde - Mouchamps	BARTHELEMY Steven
CTE VENDEE GRAND LITTORAL	CHADENEAU Michel – La Boissière-des-Landes	VILLALON Patrick
CC ILE DE NOIRMOUTIER	CUBERTAFOND-BRECHET Aurélia – Barbâtre	CHARRIER Charles
CTE OCEAN MARAIS DE MONTs	CUCINIELLO Gaëlle – Saint-Jean-de-Monts	ROLLAND Bénédic
CTE SUD VENDEE LITTORAL	DELOURME Fabien – Chaillé-Les-Maraix	SAUTREAU Eric
CC PAYS DE CHANTONNAY	GUIBERT Cyrille – Sainte-Cécile	FAVREAU Laurent
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	MERCIER Jean-Luc – La Bruffière	CORMERAIS Hubert
CTE ILE DE NOIRMOUTIER	NOIROT Jean-Luc – Noirmoutier-en-l'Île	ROIRAND Vincent
CC VENDEE GRAND LITTORAL	RABILLE Jannick – Saint-Vincent-sur-Graon	HILLAIRET Marc
CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	VALLERIE Jean-Claude – Sainte-Foy	PERON Loïc

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Comité	
CTE PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	ALBERTEAU Alain - La Châtaigneraie
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	BARREAU Cécile - Cugand-La Bernardière (Présidente)
CTE PAYS DE FONTENAY-VENDEE	CADON Thierry - Pouillé
CC PAYS DE MORTAGNE	CADORET- BOTTON Nadia – Saint-Laurent-sur-Sèvre
CTE VIE ET BOULOGNE	CHAMPION Gaëlle - Apremont
CTE TERRES DE MONTAIGU-ROCHESERVIERE	CHARRIER Dany – La Boissière-de-Montaigu
CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	GRALL Yoann – Bois-de-Céné
CTE VENDEE SEVRE AUTISE	GUILMINEAU Christian – Saint-Pierre-le-Vieux
CTE OCEAN MARAIS DE MONTs	JOLLY Vincent – Soullans (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONGELLAZ Gérard – Les Sables d'Olonne (Président)
CTE LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	MONNEREAU Thierry – L'Ile d'Olonne
CTE PAYS DE CHANTONNAY	PAILLAT Dominique – Saint-Germain-de-Prinçay (Président)

DEL036CS250626 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). Le SYDEV s'est porté candidat à la deuxième vague d'expérimentation du CFU à partir de l'exercice 2021 et applique la nomenclature M57, prérequis exigé, depuis le 1^{er} janvier 2021. En raison de la pandémie COVID-19, le début de l'expérimentation a été nationalement reportée d'un an et a donc pris effet, pour le SYDEV, en 2022.

Compte tenu du succès de l'expérimentation nationale et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 est venu modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Le Compte Financier Unique 2025, établi conjointement par le SYDEV et le comptable public du SGC Yon-Vendée, présente les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL – Nomenclature comptable M57 (données en euros)

		Dépenses	Recettes	Solde
Prévisions de l'exercice		169 171 928,84	169 171 928,84	0,00
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	31 021 603,44	48 732 820,14	17 711 216,70
	Section d'investissement	63 676 124,91	66 477 669,36	2 801 544,45
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 563 388,04	1 563 388,04
	Report en section d'investissement (001)	6 029 236,30		-6 029 236,30
TOTAL (réalisations 2025 et reports 2024)		100 726 964,65	116 773 877,54	16 046 912,89
		Dont fonctionnement		19 274 604,74
		Dont investissement		-3 227 691,85
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	1 070 151,17	178 795,53	-891 355,64
	Section d'investissement	38 682 389,15	27 794 820,68	-10 887 568,47
TOTAL des restes à réaliser 2025 à reporter en 2026		39 752 540,32	27 973 616,21	-11 778 924,11
Réalizations + restes à réaliser	Section de fonctionnement	32 091 754,61	50 475 003,71	18 383 249,10
	Section d'investissement	108 387 750,36	94 272 490,04	-14 115 260,32
TOTAL réalisations + restes à réaliser		140 479 504,97	144 747 493,75	4 267 988,78
Résultat		4 267 988,78		

BUDGET RATTACHE SYDEV'CHALEUR – Nomenclature comptable M4 (données en euros)

		Dépenses	Recettes	Solde
Prévisions de l'exercice		644 370,00	644 370,00	0,00
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation			0,00
	Section d'investissement	183 516,81	500 000,00	316 483,19
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation (002)			0,00
	Report en section d'investissement (001)			0,00
TOTAL (réalisations 2025 et reports 2024)		183 516,81	500 000,00	316 483,19
<i>Dont fonctionnement</i>				0,00
<i>Dont investissement</i>				316 483,19
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
TOTAL des restes à réaliser 2025 à reporter en 2026				
Réalizations + restes à réaliser	Section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	183 516,81	500 000,00	316 483,19
TOTAL réalisations + restes à réaliser		183 516,81	500 000,00	316 483,19
Résultat		316 483,19		

Sur proposition du 7^{ème} Vice-Président, le Comité syndical est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et du budget rattaché SYDEV'Chaleur, tels que présentés ci-dessus et en annexes au présent document (*note de présentation synthétique et vues d'ensemble*).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024 précisant que pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les services d'incendies et de secours qui ont mis en œuvre un compte financier unique au cours de l'exercice 2023, le compte financier unique se substitue de manière définitive au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Vu les délibérations du Comité Syndical n°DEL006CS060225, DEL028CS120625, DEL049CS091025, DEL066CS161225 et DEL067CS161225 relatives au vote du budget primitif 2025 et des décisions modificatives du budget principal et du budget rattaché SYDEV'Chaleur en date des 6 février, 12 juin, 9 octobre et 16 décembre 2025,

Après en avoir délibéré,

PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SUFFRAGES EXPRIMES
45	54	54	0	0	54

A l'unanimité, le Comité syndical décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et du budget rattaché SYDEV'Chaleur, tels que présentés ci-dessus et en annexes au présent document (*note de présentation synthétique et vues d'ensemble*).

SYDEV-2026-DEL036CS250626

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 085-200042489-20260625-DEL036CS250626-DE

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, après l'élection de M. Manuel GUIBERT en tant que Président pour le point relatif au vote du CFU, M. Laurent FAVREAU a quitté la salle au moment du vote de la présente délibération, étant précisé que cet élu n'est pas comptabilisé pour le calcul du quorum parmi les délégués syndicaux en exercice.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE PRESIDENT,



Manuel Guibert
Sydev - 7ème Vice-Président
29 juin 2026



Laurent Favreau
Président du Sydev
29 juin 2026

PUBLIE LE 30 JUIN 2026

Manuel GUIBERT

Laurent FAVREAU



Compte Financier Unique 2025

Présentation brève
et synthétique

Comité syndical du 25 juin 2026

SOMMAIRE

Introduction.....	3
BUDGET PRINCIPAL (<i>nomenclature M57</i>)	4
1. Faits marquants de l'année 2025	5
2. Dépenses réelles 2025.....	8
2.1. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	8
2.2. Evolution des dépenses réelles d'investissement.....	10
2.3. Présentation analytique des dépenses réelles 2025 (130,2M€)	11
3. Recettes réelles 2025	12
3.1. Evolution des recettes réelles de fonctionnement	12
3.2. Evolution des recettes réelles d'investissement	14
3.3. Présentation analytique des recettes réelles 2025 (130,2M€)	15
4. Vues d'ensemble, compte de résultat et bilan du compte financier unique.....	16
4.1. Vue d'ensemble du compte financier unique 2025.....	16
4.2. Compte de résultat synthétique et analyse de la formation du résultat.....	17
4.3. Bilan au 31/12/2025	17
5. Budget vert	18
5.1. Rappel du cadre juridique	18
5.2. Cotation 2025 : axes 1 et 6 de la taxonomie européenne	19
6. Dette et placement de trésorerie	20
6.1. Dette propre : caractéristiques générales de l'encours de dette	20
6.2. Dette propre : répartition de la dette actuelle par type de risque	20
6.3. Dette propre : répartition de la dette par prêteurs	20
6.4. Dette propre : cotation de la dette (selon la grille Charte de Bonne Conduite - CBC).....	20
6.5. Dette propre : liste et caractéristiques principales des contrats d'emprunts en cours...21	
6.6. Dette propre : état et bilan des remboursements anticipés temporaires réalisés.....21	
6.7. Dette garantie par le SYDEV.....21	
6.8. Compte à terme (CAT).....22	
BUDGET RATTACHE « SYDEV'CHALEUR » (<i>Nomenclature M4</i>)	23
7. SYDEV'Chaleur : faits marquants de l'année 2025	24
8. SYDEV'Chaleur : vue d'ensemble	24
8.1. Dépenses réelles d'investissement.....	24
8.2. Recettes réelles d'investissement.....	24
8.3. Résultat 2025.....	25
9. SYDEV'Chaleur : dette.....	25
ANNEXES.....	26

Introduction

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé, par son article 107, de nouvelles obligations relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Elle prévoit notamment qu'une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations essentielles et dont la forme et le contenu reste à l'appréciation des collectivités locales, soit jointe au budget primitif et au compte financier unique.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en substitution du compte administratif et du compte de gestion. Le SYDEV s'est porté candidat à la deuxième vague d'expérimentation du CFU à partir de l'exercice 2021 et applique la nomenclature M57, prérequis exigé, depuis le 1^{er} janvier 2021. En raison de la pandémie COVID-19, le début de l'expérimentation a été nationalement reportée d'un an et a donc pris effet, pour le SYDEV, en 2022.

Compte tenu du succès de l'expérimentation nationale et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 est venu modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

La présentation des comptes du SYDEV s'effectue donc sous une forme nouvelle depuis 2022. Le Compte Financier Unique vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le Compte Financier Unique a pour ambition de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Budget Principal 2025

1. Faits marquants de l'année 2025

Les principaux faits marquants de l'année 2025 sont les suivants :

→ **Le niveau d'inflation** (Indice des prix à la consommation harmonisé IPCH de 0,9%) est en forte diminution en 2025 (-1,4 point comparé à 2024) et ce, pour la deuxième année consécutive après deux années marquées par une inflation historiquement haute (5,9% en 2022 et 5,7% en 2023).

→ **Activité électricité** : engagement total de 32,9 M€ TTC en 2025 (-2,7 M€ soit -7,6% par rapport à 2024). Diminution notable du volume de travaux depuis 2024, année qui marque la fin du programme des enfouissements coordonnés au déploiement de la fibre (« programme SDTAN2 ») qui a généré près de 70M€ de travaux d'effacements de réseaux sur le mandat. Le programme de renforcement des réseaux est également significativement impacté à la baisse compte tenu de la diminution du nombre de départs mal alimentés en Vendée. Les travaux de sécurisations des réseaux restent quant à eux dynamiques.

→ **Activité éclairage et signalisation lumineuse** : engagement total de 23,1 M€ en 2025 en diminution de -1,7 M€ soit -6,9% par rapport à 2024 (baisse des travaux neufs et du fonctionnement). Le programme de rénovation du parc d'éclairage public, incluant la suppression des boules, est en légère hausse par rapport à 2024. Une diminution des engagements de travaux neufs d'éclairage de l'ordre de -12% est en revanche constatée.

A 31/12/2025, 169 031 points lumineux sont gérés par le SYDEV (+1,5 % / 2024) avec un taux d'équipement en LED de 54,6%, dont 24,6% de lampes LED. Ce taux est majoré de 10,4 points par rapport à 2024, sous l'effet des rénovations et de la troisième tranche du relamping LED dont la plus-value est intégralement prise en charge par le SYDEV.

Le nombre de boules se réduit à 8 283 (soit -1 355 boules, -14% par rapport à 2024).

La consommation par point lumineux continue de décroître grâce aux actions de relamping et de rénovation ainsi qu'aux optimisations des temps de fonctionnement (temps d'allumage moyen de 1 300 heures/an et extinction la nuit de 87% des luminaires). Elle est évaluée en 2024 à 109 kWh par point lumineux et pourrait descendre à 60 kWh par point lumineux à horizon 2029.

→ **Activité mobilité durable** : La conversion du parc automobile vendéen vers des véhicules à faible émission se poursuit et représente 76% des nouvelles immatriculations en 2025 avec toutefois un large équipement en véhicules hybrides non rechargeables (environ 57%). Malgré cette accélération, ils ne représentent toutefois que 8 % du parc automobile vendéen (+2 points comparé à 2024). Cette proportion est proche du niveau régional, mais inférieure de 1,5 point à la moyenne nationale.

Concernant les IRVE, après une année de transition en 2024 avec le renouvellement de marché des bornes de recharge et un arrêt du rôle d'opérateur monétique du SYDEV (*fin des abonnements SYDEV*), l'année 2025 est marquée par une stabilisation des usages et du parc (87 bornes normales, 11 bornes rapides et 4 superchargeurs). L'offre privée continue de croître sur le département, tout comme le parc de véhicules électriques. Dans ce contexte, le SYDEV accompagne les EPCI dans la mise en œuvre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI) auprès d'opérateurs privés.

→ Activité transition énergétique :

Aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics : au 31/12/2025, 79% du programme de 15 M€ voté sur le mandat est engagé. Le rythme d'attribution est fidèle à la trajectoire pluriannuelle et l'accompagnement du SYDEV a bénéficié à 162 collectivités vendéennes depuis 2021 (214 rénovations de bâtiments subventionnées).

Soutien au fonctionnement des Espaces Conseils France Rénov (guichets de l'Habitat portés par les EPCI) : autorisation d'engagement initiale de 4,1 M€ réhaussée à 5,3 M€ en 2025 (suite à la suspension temporaire de Ma Prime Rénov par l'Etat) pour une période de 5 ans au bénéfice des 20 EPCI.

Aides à la mise en œuvre des PCAET : 18 territoires ont conventionné (sur 20) représentant 90% de l'enveloppe votée sur le mandat (1,1M€ voté).

Gestion déléguée du fonds chaleur de l'ADEME : Le SYDEV poursuit la gestion déléguée des fonds de l'ADEME sur la période 2025-2028 (13,8M€). Un ralentissement des engagements est constaté fin 2025 compte-tenu du contexte budgétaire de l'ADEME et la révision à la baisse de l'enveloppe allouée entraînant un effet report des demandes des bénéficiaires de l'ordre de 0,6 M€ en 2026.

Généralisation du programme « GEOBat » (« Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments publics ») après une expérimentation menée pour le compte de deux adhérents. Ce programme consiste à réaliser des petits travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics des adhérents, avec une participation financière du SYDEV aux coûts de travaux ainsi que la possibilité de bénéficier d'une avance remboursable pour en faciliter le financement. Ce programme a pour but de lever les freins techniques, administratifs et financiers à la réalisation de ces travaux.

Au 31/12/2025, 7 projets sont en cours sur 8 bâtiments de 5 collectivités pour un montant total de 230k€ de travaux.

Création de la Régie SYDEV Chaleur au 1er janvier 2025 à seule autonomie financière pour porter la création et l'exploitation de réseaux de chaleur urbain sur le département et engagement des dépenses pour la construction du réseau de chaleur urbain de Talmont-Saint-Hilaire (1,05 M€ HT).

→ Groupement d'achat d'énergies : le SYDEV est le coordinateur du groupement d'achat d'électricité (plus de 400 membres ; 195GWh) et de gaz (environ 200 membres ; 210GWh) pour les collectivités et les établissements d'intérêt général vendéens. Un contrat d'achat direct d'électricité a été contractualisé avec SOREGIES et Vendée Energie courant 2023 pour la période 2024-2026 et représente environ 35% des besoins du groupement d'achat.

→ Activité développement-innovation :

Photovoltaïque et autoconsommation : 120 notes d'opportunité ont été présentées aux adhérents depuis 2021 ; parmi ces projets, 62 ont été suivis de travaux avec un portage en direct (53%), via les sociétés de projets (32%) ou par Vendée Energie (11%). 7 projets d'autoconsommation collective sont en service au 31/12/2025, dont 4 dans le cadre de la PMO du SYDEV.

En matière d'actions relevant des « territoires connectés », poursuite en 2025 du financement et programmation du déploiement progressif du cadastre solaire départemental et du jumeau numérique.

→ Satellites du SYDEV :

SEM Vendée Energie : l'augmentation de capital initialement envisagée pour 2025 (à hauteur de 5,5M€ pour le SYDEV) a finalement été reportée en 2026. L'avance en compte courant d'associés, mobilisée à hauteur de 6M€ au 31/12/2025 reste donc active, celle-ci ayant vocation à se transformer en apport en capital. Les dividendes versés s'élèvent à 730k€ en 2025.

GIP Vendée Numérique : En 2025, le SYDEV a participé au financement :

- du réseau LoRA (300k€),
- du cœur de réseau LoRA (67k€),
- à l'animation du label « Vendée French Tech » aux côtés du Département de la Vendée, de la CCI et de Vendée Numérique (41k€),
- du fonds inclusion numérique (5k€).

GIP Géo Vendée : évolution de la structure juridique de l'association Géo Vendée au 1^{er} juillet 2025. En complément de l'adhésion aux offres de services, participation du SYDEV au fonds de péréquation en tant membre fondateur (22k€) et attribution d'une subvention pour le financement du datalakehouse (16k€).

AFL (Agence France Locale) : Le SYDEV est actionnaire de l'AFL depuis 2021. L'AFL, établissement bancaire par et pour les collectivités, a pour objet de financer l'investissement de ses collectivités membres. Dernier cinquième d'apport en capital sur l'exercice 2025 (22,5k€).

En complément, le SYDEV peut être sollicité par ses satellites pour garantir des emprunts bancaires. Les annuités garanties en 2025 s'élevaient à 3,1M€ (*pour le compte de Vendée Energie, Vendée Numérique et Vendée Eolien*).

→ **Communication** : les principales actions et événements 2025 sont les suivants :

- analyse stratégique et conception du nouveau site internet,
- cadrage des besoins pour la refonte de l'intranet et de l'extranet,
- organisation des Rencontres Vendéennes des mobilités (Vendée Energie Tour),
- accompagnement des nouveaux services TE (chaleur renouvelable, Géobat),
- réalisation de la vidéo institutionnelle du SYDEV
- média « Vendée Transitions » : ajustement de la stratégie de contenus et opération terrain

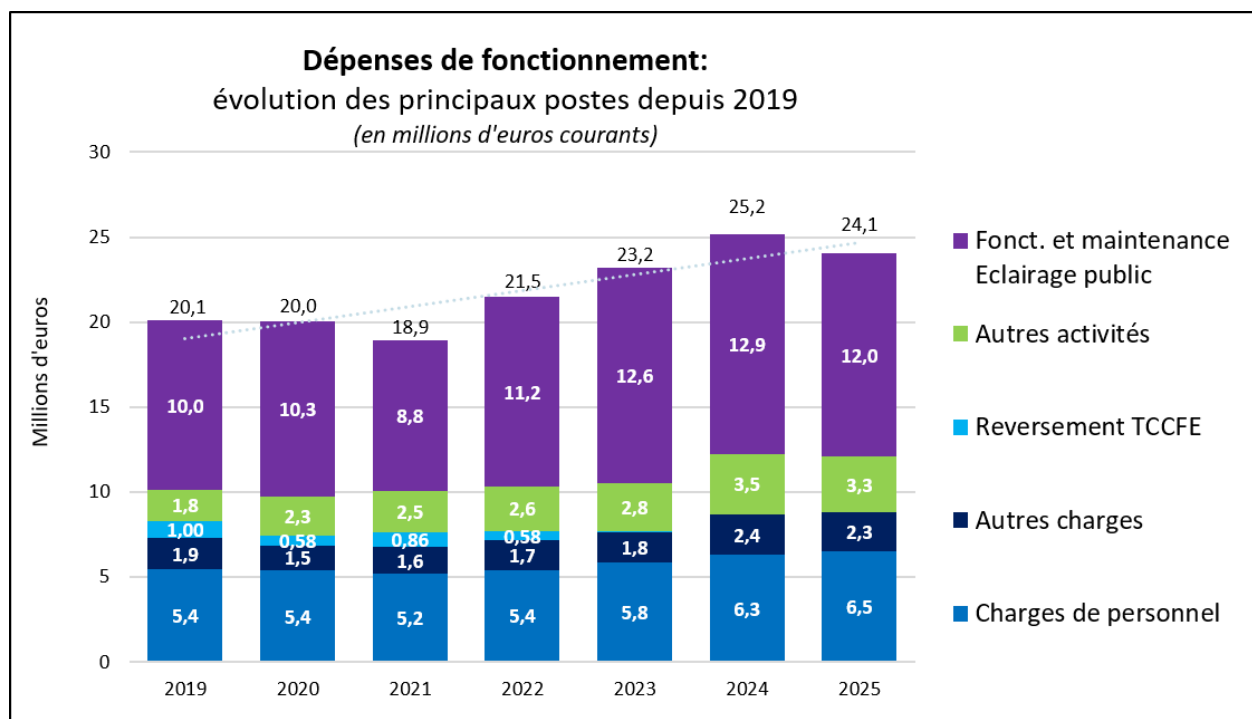
→ **Ressources humaines** : 115 agents (dont 105 permanents) au 31 décembre 2025 (-5 agents comparés à 2024), représentant 111,9 ETPt (équivalents temps plein travaillés) sur l'année 2025 (+0,6 par rapport à 2024) pour une masse salariale brute de 6,5 M€ en augmentation de 3,8% /2024 (*effets principaux : augmentation des cotisations URSSAF maladies et des cotisations aux caisses de retraite, évolutions de la politique sociale ...*).

→ **Dette** : prévision d'emprunt initiale de 5,2 millions d'euros lors du budget primitif 2025 annulée lors de la DM2 compte-tenu, notamment, du report en 2026 de l'augmentation de capital Vendée Energie et de l'engagement des travaux sur le bâtiment du SYDEV.

L'encours de dette, classé sans risque selon la charte de bonne conduite, s'élève à 11,6M€ au 31/12/2025 et des actions de gestion active de la dette et de la trésorerie sont mises en œuvre (*remboursements temporaires d'emprunt, ouverture d'un compte à terme...*). La capacité de désendettement est inférieure à 1 an (10 mois et 7 jours).

2. Dépenses réelles 2025

2.1. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Niveau de vote		Réalizations et restes à réaliser							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ 24-25	
								K€	%
011	Charges à caractère général, dont:	11 469	10 602	13 087	15 192	16 134	15 074	-1 061	-6,6%
	Fonct. et maintenance éclairage public	10 119	8 840	11 172	12 645	12 944	11 983	-960	-7,4%
	Autres activités techniques	271	593	713	1 125	1 488	1 346	-142	-9,5%
	Autres charges	1 079	1 169	1 201	1 422	1 703	1 744	41	2,4%
012	Charges de personnel	5 397	5 176	5 409	5 826	6 287	6 526	240	3,8%
014	Reversement de TCCFE	585	862	580	64	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante, dont:	2 173	2 048	2 090	1 860	2 207	2 207	1	0,0%
	dont subvention budget annexe	229	-	-	-	-	-	-	-
	dont activités	1 789	1 870	1 881	1 705	2 037	1 917	-120	-5,9%
	dont autres charges	155	178	209	155	170	290	120	70,9%
66	Charges financières	182	216	211	223	190	196	6	3,1%
67	Charges exceptionnelles	214	1	91	1	2	2	0	7,1%
	Fonct. et maintenance éclairage public	176 ⁽¹⁾	0	0	1	1	1	0	50,7%
	Autres charges exceptionnelles	38	1	91	0	1	0	0	-55,6%
68	Dotation aux provisions	5	0	15	11	345 ⁽²⁾	60	-285 ⁽²⁾	-82,7%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (k€)		20 026	18 905	21 483	23 176	25 165	24 065	-1 100	-4,4%
Dont part de restes à réaliser		9,1%	11,0%	7,2%	5,9%	6,7%	4,4%	-2,2	pts
Taux d'exécution par rapport aux crédits votés		95,1%	91,8%	95,8%	96,0%	95,7%	92,6%	-3,2	pts

⁽¹⁾ La nomenclature M57 (adoptée en 2021 par le SYDEV) a entraîné la suppression d'une grande partie des « charges exceptionnelles » et leur bascule en « autres charges de gestion courante » considérant que les opérations menées par une entité publique sont en lien avec ses missions et ne revêtent pas de caractère exceptionnel.

⁽²⁾ Evolution des règles de provisionnement des jours épargnés sur les Comptes Epargne Temps (CET) en 2024 : l'ensemble des jours épargnés doit faire l'objet d'un provisionnement et non plus les seuls jours monétisables.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 24,1M€ en 2025, avec un taux d'exécution de 92,6% par rapport aux prévisions budgétaires, dont 15,2M€ (65%) pour les activités (éclairage principalement, incluant le poste de fourniture d'énergie) et 6,5M€ (25%) pour les charges de personnel.

Ces dépenses sont en diminution de -4,4% par rapport à 2024, soit -1,1M€. Cette évolution s'explique principalement par :

- une diminution des dépenses liées aux activités (-0,8M€ ; -5%), imputable principalement au fonctionnement et à la maintenance de l'éclairage public,
- la baisse des autres charges (-231K€ ; -11,2%)
- la diminution de la dotation pour la provision relative aux jours épargnés sur les comptes épargne temps des agents du SYDEV (-285K€), suite à l'évolution de la comptabilisation proposée par l'instruction comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 avec un fort impact sur cet exercice,
- l'augmentation des charges de personnel (+240K€ ; +3,8%) qui s'explique principalement par l'augmentation de la cotisation URSSAF maladie et des cotisations aux caisses de retraite ainsi que l'évolution des effectifs et de la protection sociale complémentaire.

Les charges financières sont stables (+6K€/2024). Le portefeuille d'emprunt ne comprend que des produits à taux fixes avec un dernier emprunt mobilisé début 2022. Les remboursements anticipés temporaires d'emprunt réalisés ont généré des économies de frais financiers à hauteur de 45,9k€ en 2025 (et 53k€ depuis 2024).

2.2. Evolution des dépenses réelles d'investissement

Données en milliers d'euros

Chapitres		Réalizations et restes à réaliser							Δ 24-25	
		2020	2021	2022	2023	2024	2025			
									K€	%
20	Immobilisations corporelles	559	755	565	755	964	728		-236	-24,5%
204	Subventions d'équipement versées	5 726	2 210	2 534	2 210	3 770	5 747		1 978	52,5%
21	Immobilisations corporelles	3 264	453	297	453	186	344		158	85,2%
23	Immobilisations en cours	1 057	1 507	687	1 507	477	872		395	82,7%
	Opérations d'équipement	77 479	108 317	105 154	108 317	88 415	79 730		-8 684	-9,8%
	dont projet numérique	5 189	9 429	9 429	9 429	4 714	0		-4 714	-100,0%
	dont aide à la rénovation énergétique des bâtiments (subventions)	0	3 998	5 841	3 998	6 534	6 844		309	4,7%
	dont autres opérations d'équipement	72 290	94 890	89 883	94 890	77 166	72 887		-4 279	-5,5%
10	Dotations, fonds divers et réserves	82	0	0	0	0	0		0	-100,0%
13	Subventions d'investissement reçues	4 917	385	293	385	212	419		207	97,4%
	dont projet numérique	4 413	0	0	0	0	0		0	
	dont autres subventions	504	385	293	385	212	419		207	97,4%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 713	1 391	960	1 391	831	594		-237	-28,5%
16	Rembt anticipé temporaire d'emprunt					4 740	0		-4 740	-100,0%
26	Participations financières	250	23	23	23	23	23		0	0,0%
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	3 307	3 327		20	0,6%
	dont avance compte courant d'associés					3 240	2 760		-480	-14,8%
	dont autres immobilisations financières	0	0	0	0	67	567		500	740,9%
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	2 760		-480	-14,8%
45	Opérations pour compte de tiers	4 266	4 389	4 411	4 389	4 302	567		500	740,9%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		99 314	109 801	119 429	114 924	107 228	95 846		-11 383	-10,6%
Dont part de restes à réaliser		32,6%	34,0%	32,9%	33,2%	33,7%	40,4%		0,5 pt	
Taux d'exécution par rapport aux crédits votés		96,2%	98,2%	97,8%	96,2%	95,9%	95,7%		-0,3 pt	

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 95,8M€ en 2025 avec un taux d'exécution de 95,7% par rapport aux inscriptions budgétaires, dont :

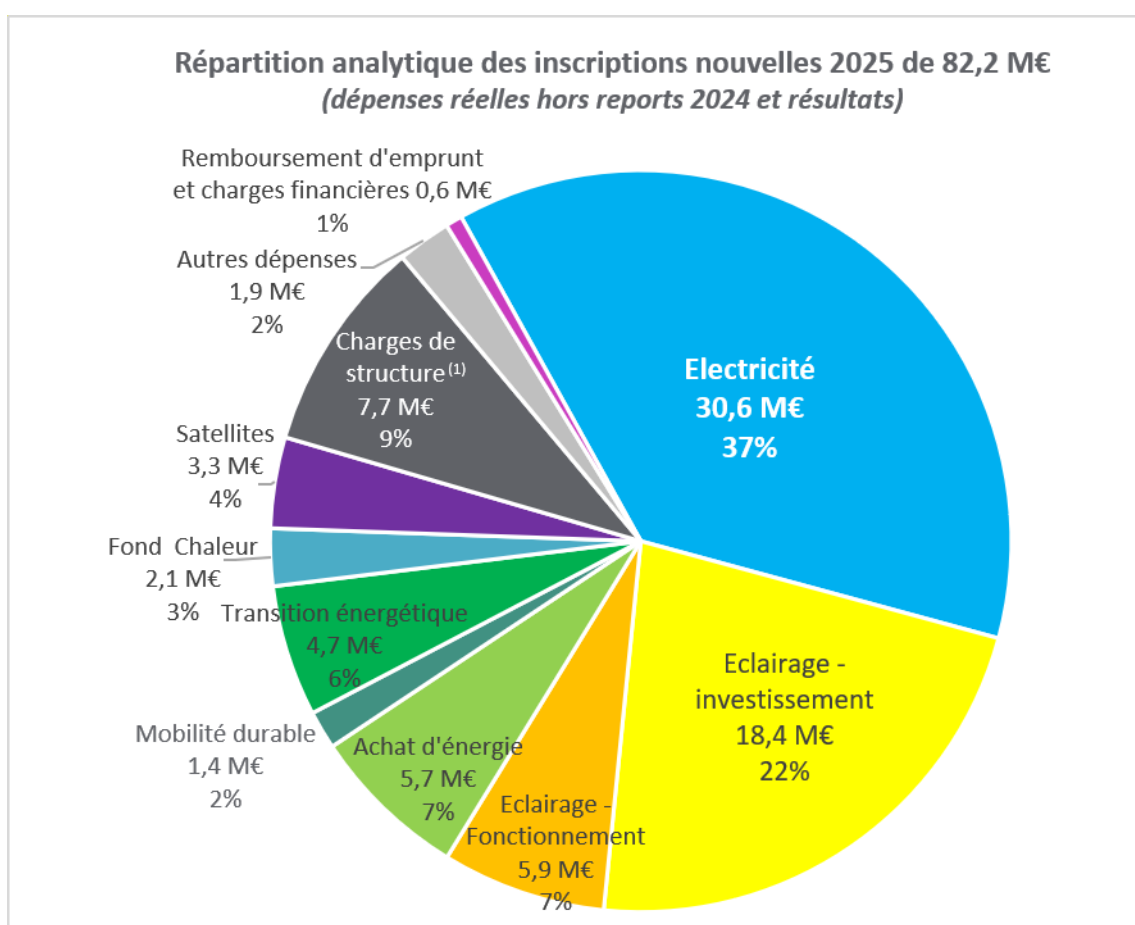
- 78,9M€ de dépenses d'équipement et d'opérations sous mandat,
- 12,6M€ de subventions d'investissement (*subventions attribuées en 2025 ou sur un exercice antérieur et non encore versées aux bénéficiaires*),
- 3,3M€ d'avances accordées correspondant à l'abondement de l'avance en compte courant d'associés consentie à Vendée Energie (2,76M€) ainsi qu'une des avances remboursables accordées aux adhérents dans le cadre du programme GEOBat (*Gestion Énergétique Optimisée des Bâtiments Publics*),
- 594K€ de remboursement en capital des emprunts souscrits.

Ces dépenses sont inférieures de -10,6% (soit -11,4M€) par rapport à 2024 :

- ⊃ 4,2M€ pour les dépenses d'équipement et opérations pour le compte de tiers,
- ⊃ 4,7M€ correspondant à la fin du financement du déploiement de la fibre sur le département (via Vendée Numérique),
- ⊃ 4,7M€ de remboursement anticipé temporaire d'emprunt, celui-ci ayant été réalisé sur l'exercice 2024,
- ⊃ 0,2M€ de remboursement en capital des emprunts
- ⊃ 2,3M€ pour le poste de subventions d'équipement attribuées.

2.3. Présentation analytique des dépenses réelles 2025 (130,2M€)

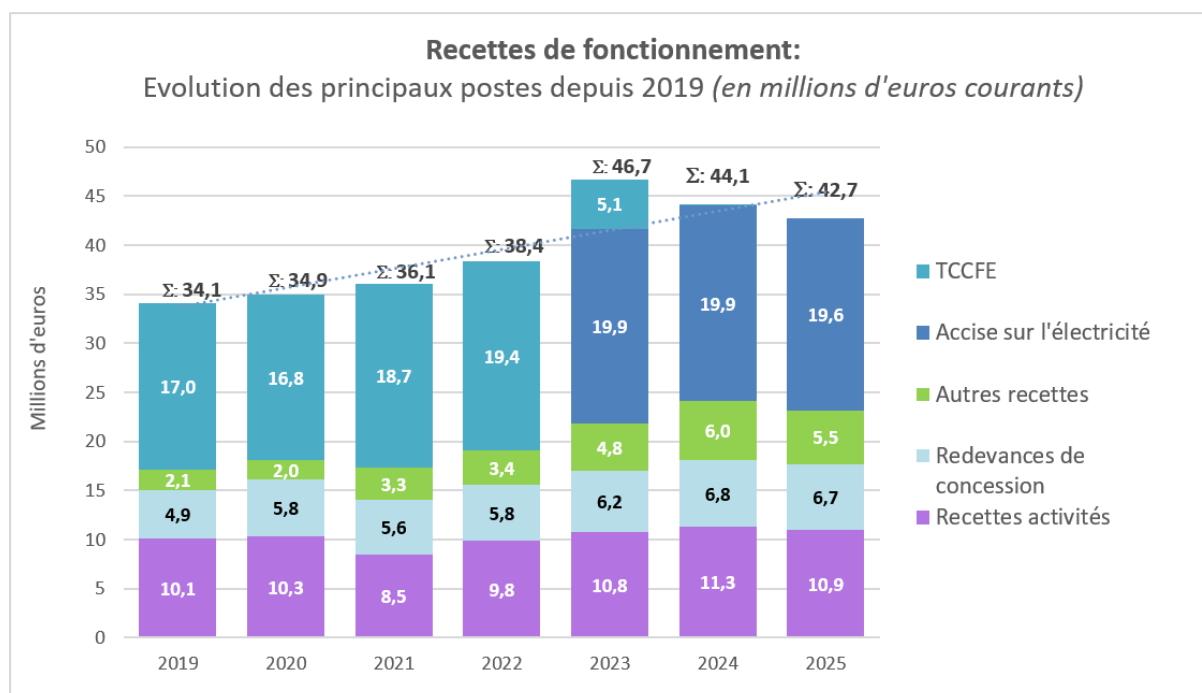
	Montants en M€
Inscriptions nouvelles	82,2
Programmes et actions antérieures	37,7
Résultat 2024 reporté	6,0
Résultat net de clôture 2025	4,3
Total	130,2



(1) Les charges de structure comprennent les charges de personnel (hors recettes de mutualisations des moyens humains et des financements de poste comptabilisés en recettes) et les charges à caractère général non affectées directement à des activités ou programmes

3. Recettes réelles 2025

3.1. Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement sont fortement impactées à la hausse et de manière exceptionnelle en 2023 avec l'entrée en vigueur de la réforme nationale de l'accise sur l'électricité entraînant la perception de l'équivalent d'un « cinquième » trimestre de taxe sur l'exercice, au lieu de quatre habituellement.

Le poste « autres recettes » regroupe notamment : le FCTVA sur les dépenses éligibles de la section de fonctionnement (maintenance du parc d'éclairage public principalement), les dividendes versés par Vendée Energie, les atténuations de charges, les produits exceptionnels (dont produits de cession des éléments d'actifs cédés notamment), les locations de fourreaux et redevances liées aux infrastructures de communications électroniques, les produits et services du domaine (RODP...).

Données en milliers d'euros

Chapitres		Réalizations et restes à réaliser						Δ 24-25	
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	K€	%
013	Atténuation de charges	86	95	97	95	111	142	31	27,8%
70	Produits et services du domaine, dont:	6 957	7 055	7 488	7 055	7 666	7 085	-582	-7,6%
	Eclairage public (achat d'énergie)	5 877	5 838	6 168	5 838	6 074	5 691	-383	-6,3%
	Autres produits	1 080	1 217	1 320	1 217	1 593	1 394	-199	-12,5%
73	Impôts et taxes	16 820	19 369	24 929	19 369	19 956	19 554	-402	-2,0%
74	Subventions et participations	3 651	4 464	5 188	4 464	6 345	6 204	-141	-2,2%
	Eclairage public	3 451	3 877	4 274	3 877	4 512	4 717	205	4,5%
	FCTVA	2	458	564	458	1 104	950	-154	-13,9%
	Autres subventions et participations	198	128	350	128	729	537	-193	-26,4%
75	Autres produits de gestion courante	6 091	6 957	7 764	6 957	9 159	8 812	-347	-3,8%
	Redevances de concession	5 779	5 766	6 164	5 766	6 788	6 738	-49	-0,7%
	Locations (fourreaux, locaux...)	310	359	399	570	1 095	1 145	50	4,5%
	Activités et programmes		862	782	1 025	1 274	906	-368	-28,9%
	Autres produits	2	18	11	5	2	23	21	1003,6%
76	Produits financiers	517	422	968	422	850	858	8	1,0%
77	Produits exceptionnels	794	49	285	49	21	15	-6	-28,9%
	Eclairage public	483 ⁽¹⁾					2	2	
	Autres activités techniques	305 ⁽¹⁾					33		
	Autres produits exceptionnels	6	49	285 ⁽²⁾	49	21	10	-10	-50,3%
78	Reprise sur provisions	0	1	0	1	0	30	30	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		34 917	36 053	38 413	46 719	44 108	42 699	-1 408	-3,2%
Dont part de restes à réaliser		0,5%	0,6%	0,7%	0,5%	0,9%	0,4%	-0,4 pt	
Taux d'exécution par rapport aux crédits votés		101,0%	97,7%	98,9%	99,6%	99,0%	98,1%	-0,9 pt	

⁽¹⁾ La nomenclature M57 (adoptée en 2021 par le SYDEV) a entraîné la suppression d'une grande partie des « produits exceptionnels » et leur bascule en « autres charges de gestion courante » considérant que les opérations menées par une entité publique sont en lien avec ses missions et ne revêtent pas de caractère exceptionnel

⁽²⁾ Dont cession des parts de la SEM régionale « CROISSANCE VERTE » pour 250k€

42,7M€ de recettes réelles de fonctionnement sont comptabilisées en 2025 avec un taux d'exécution de 98,1% par rapport aux prévisions budgétaires.

Ces recettes se décomposent de la manière suivante :

- 19,6M€ d'accise sur l'électricité encaissée,
- 11,9M€ de recettes relatives aux activités et programmes du SYDEV (éclairage principalement),
- 6,7M€ de redevances de concessions électricité et gaz,
- 1,1M€ de location de fourreaux,
- 1,1M€ de redevances d'occupation du domaine public,
- 0,9M€ de FCTVA,
- 0,8M€ de recettes versées par Vendée Energie (dividendes et intérêts liés à l'avance en compte courant d'associés),
- 0,6M€ de produits divers.

Elles diminuent de -3,2% par rapport à 2024 (-1,4M€). Cela s'explique par :

- ⊃ 0,7M€ de recettes liées aux activités,
- ⊃ 0,4M€ d'accise sur l'électricité,
- ⊃ 0,2M€ de FCTVA,
- ⊃ 0,1M€ de recettes diverses.

3.2. Evolution des recettes réelles d'investissement

Données en milliers d'euros

Données en milliers d'euros

Chapitres			Réalizations et restes à réaliser							Δ 24-25	
		2020	2021	2022	2023	2024	2025				
		K€	%								
13	Subventions d'investissement reçues	51 063	76 189	83 182	76 189	71 147	59 222	-11 924	-16,8%		
	Dont projet numérique	5 189	9 429	9 429	9 429	4 714	0	-4 714	-100,0%		
	Dont autres subventions d'investissement reçues	45 874	66 760	73 753	66 760	66 433	59 222	-7 210	-10,9%		
16	Emprunts et dettes assimilées	28	5 000	0	5 000	0	0	0			
20	Immobilisations incorporelles	8	8	12	8	54	47	-7	-12,9%		
204	Subventions d'équipement versées	4 413	0	0	0	4	0	-4	-100,0%		
	Dont projet numérique	4 413	0	0	0	0	0	0			
	Dont autres subventions d'équipement	0	0	0	0	4	0	-4	-100,0%		
23	Immobilisations en cours	699	394	223	394	256	28	-228	-89,0%		
10	F.C.T.V.A.	3 383	2 671	2 869	2 671	2 833	3 238	405	14,3%		
1068	Excédents de fonct. capitalisés	11 683	17 710	17 890	17 710	21 266	20 453	-813	-3,8%		
27	Autres immobilisations financières	96	65	56	65	42	48	6	14,4%		
024	Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0			
45	Opérations pour compte de tiers	3 659	2 428	3 884	2 428	3 006	2 907	-98	-3,3%		
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		75 033	90 698	104 466	108 115	98 609	85 945	-12 664	-12,8%		
Dont part de restes à réaliser		27,0%	29,0%	31,3%	28,9%	25,7%	32,3%	6,6pts			
Taux d'exécution par rapport aux crédits votés		96,1%	100,2%	97,1%	101,4%	98,7%	98,7%	0,0pt			

Le compte financier unique fait apparaître un total de 85,9M€ de recettes réelles d'investissement, avec un taux d'exécution de 98,7% par rapport aux inscriptions budgétaires, dont :

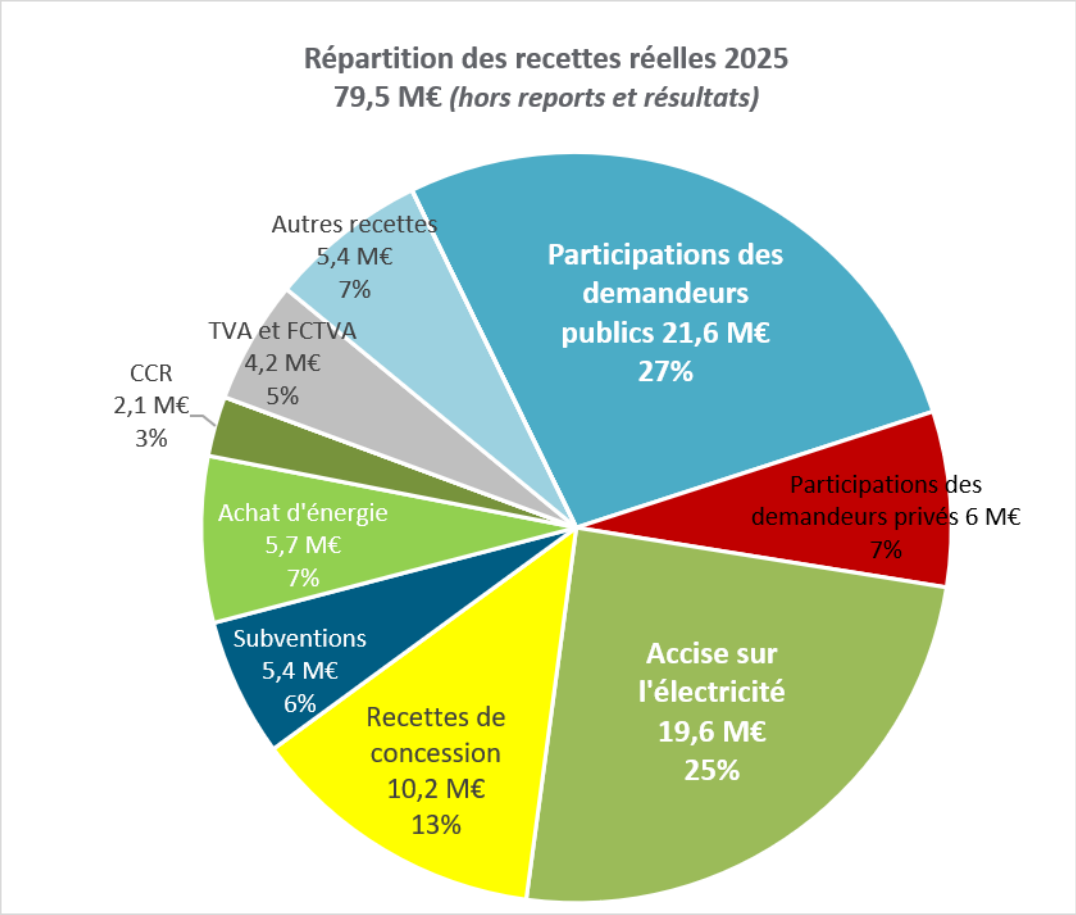
- 62,1M€ de subventions et de participations aux travaux,
- 3,2M€ de FCTVA,
- 20,4M€ d'excédents capitalisés (1068).

Les recettes réelles d'investissement sont en diminution de -12,8% (-12,7M€) par rapport à 2024. Cela s'explique principalement par :

- ↳ 7,3M€ de subventions perçues et de participations aux travaux et actions réalisés par le SYDEV (-10,5%),
- ↳ 4,7M€ lié au projet numérique, le financement des travaux de déploiement de la fibre par Vendée Numérique (-100%),
- ↳ 0,8M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- ↳ 0,4M€ de FCTVA.

3.3. Présentation analytique des recettes réelles 2025 (130,2M€)

	Montants en M€
Inscriptions nouvelles	79,5
Programmes et actions antérieurs	28,6
Excédent de fonctionnement	1,6
Résultat 2024 affecté	20,5
Total	130,2



4. Vues d'ensemble, compte de résultat et bilan du compte financier unique

4.1. Vue d'ensemble du compte financier unique 2025

Le compte financier unique du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	31 021 603,44	48 732 820,14	17 711 216,70
	Section d'investissement	63 676 124,91	66 477 669,36	2 801 544,45
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 563 388,04	1 563 388,04
	Report en section d'investissement (001)	6 029 236,30		-6 029 236,30
TOTAL (réalisations + reports N-1)		100 726 964,65	116 773 877,54	16 046 912,89
Dont fonctionnement				19 274 604,74
Dont investissement				-3 227 691,85
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	1 070 151,17	178 795,53	-891 355,64
	Section d'investissement	38 682 389,15	27 794 820,68	-10 887 568,47
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		39 752 540,32	27 973 616,21	-11 778 924,11
Résultat net de clôture	Section de fonctionnement	32 091 754,61	50 475 003,71	18 383 249,10
	Section d'investissement	108 387 750,36	94 272 490,04	-14 115 260,32
TOTAL RESULTAT NET DE CLOTURE		140 479 504,97	144 747 493,75	4 267 988,78
Résultat cumulé au 31/12/2025 (excédent)		4 267 988,78		

Le résultat d'exécution s'établit à 16,0M€ au 31/12/2025. En y ajoutant les soldes déficitaires des restes à réaliser de 1,3M€ pour la section de fonctionnement et de 11,8M€ pour la section d'investissement, le résultat net de clôture se réduit à 4,3M€.

En retranchant le montant des recettes perçues par avance (*participations encaissées en 2025 mais se rattachant à des programmes 2026*) d'un montant total de 0,8M€ et en ajoutant l'encours d'avance en compte courant d'associés consentie à Vendée Energie de 6M€ à la clôture, le résultat de l'exercice s'établirait à 9,4M€. Cette avance en compte courant a vocation à se transformer prochainement en apport en capital pour permettre à Vendée Energie de poursuivre son programme d'investissement dans des unités de production d'énergies renouvelables.

4.2. Compte de résultat synthétique et analyse de la formation du résultat

Le compte de résultat synthétique permet d'analyser la formation du résultat et suivre son évolution (*données correspondant aux réalisations de l'exercice – donc hors restes à réaliser – en incluant les opérations d'ordre budgétaires*).

Données en milliers d'euros

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2025	Δ 2024-2025	
Impôts et taxes perçus	19 955,54	19 553,59	-401,95	-2,0%
Dotations de l'Etat et participations	5 965,36	6 024,84	59,48	1,0%
Produits des services	7 666,48	7 084,75	-581,73	-7,6%
Produits des cessions d'actifs	6,87	9,71	2,84	41,4%
Reprise financement rattaché à un actif	10 535,41	3 827,99	-6 707,43	-63,7%
Neutralisation des amortissements	2 186,81	2 384,28	197,48	9,0%
Autres produits de gestion	9 172,34	8 847,22	-325,12	-3,5%
Sous-total produits de fonctionnement	55 488,81	47 732,37	-7 756,43	-14,0%
Achats et charges externes	-16 270,32	-15 811,50	458,82	-2,8%
Charges de personnel et indemnités élus	-6 116,80	-6 347,95	-231,15	3,8%
Autres charges	-455,28	-437,35	17,93	-3,9%
Neutralisation des +VL de cessions	-6,87	-9,71	-2,84	41,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-12 500,94	-8 076,85	4 424,10	-35,4%
Sous-total charges courantes non financières	-35 350,20	-30 683,35	4 666,85	-13,2%
RESULTAT DE L'ACTIVITE	20 138,60	17 049,02	-3 089,58	-15,3%
Produits financiers	850,34	858,45	8,11	1,0%
Charges financières	-190,37	-196,26	-5,89	3,1%
RESULTAT FINANCIER	659,97	662,19	2,22	0,3%
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 798,57	17 711,22	-3 087,36	-14,8%

4.3. Bilan au 31/12/2025

Données en milliers d'euros

ACTIF	2024	2025	PASSIF	2024	2025
Immobilisations incorporelles (nettes)	9 612,62	8 405,08	Dotations	289 373,99	289 373,99
Immobilisations corporelles (nettes)	1 788 728,05	1 833 033,43	Fonds globalisés	88 615,07	91 853,35
Immobilisations financières	12 339,96	15 693,66	Réserves	366 180,08	386 633,56
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 810 680,63	1 857 132,17	Neutralisations et régularisations	-9 916,75	-12 291,38
			Report à nouveau	1 218,29	1 563,39
			Résultat de l'exercice	20 798,57	17 711,22
Créances	22 622,38	20 714,22	Subventions	958 104,75	986 593,68
Charges constatées d'avance		30,41	Droits du concédant	103 273,17	103 273,17
Disponibilités	9 648,17	12 982,32	TOTAL FONDS PROPRES	1 817 647,17	1 864 710,98
Autres actifs circulants			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES⁽¹⁾	339,24	391,35
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 270,55	33 726,95	Dettes financières à long terme	12 207,02	11 610,79
			Dettes fournisseurs et autres dettes à court terme	12 671,70	14 104,22
Comptes de régularisation			TOTAL DETTE	24 878,71	25 715,01
TOTAL ACTIF	1 842 951,19	1 890 859,12	Comptes de régul.	86,06	41,79
			TOTAL PASSIF	1 842 951,19	1 890 859,12

⁽¹⁾ Provision pour compte épargne temps

5. Budget vert

5.1. Rappel du cadre juridique

La loi de finances pour 2024, publiée le 30 décembre 2023 au J.O., instaure, via son article 191, l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert ».

L'objectif du budget vert est de mesurer l'impact environnemental des dépenses en vue d'orienter les investissements vers des activités durables ou « vertes ». Celles-ci doivent donc être analysées afin d'apprécier si elles sont favorables, défavorables ou neutres au regard d'un des axes de la taxonomie européenne*.

L'établissement de ce budget vert doit, selon l'I4CE (l'Institut de l'économie pour le climat), suivre les cinq principes suivants :

- **Principe de parcimonie** : la mise en œuvre ne doit pas conduire à alourdir exagérément la procédure budgétaire
- **Principe de transparence** : une information claire et appropriée doit être disponible sur la méthode employée et sur les raisonnements ayant conduit aux différentes classifications
- **Principe de bonne foi** : l'évaluation doit être sincère en l'état de ses connaissances tout en admettant une part minime, à limiter mais irréductible, de logique ou d'intuition.
- **Principe de prudence** : les dépenses pour lesquelles les informations paraissent trop limitées pour juger d'un impact climatique significatif sont considérées comme « indéfinies »
- **Principe de la charge de la preuve** : une collectivité peut attribuer une catégorie à une action sans correspondance dans la méthodologie, mais uniquement à condition de pouvoir apporter les justifications de ce choix

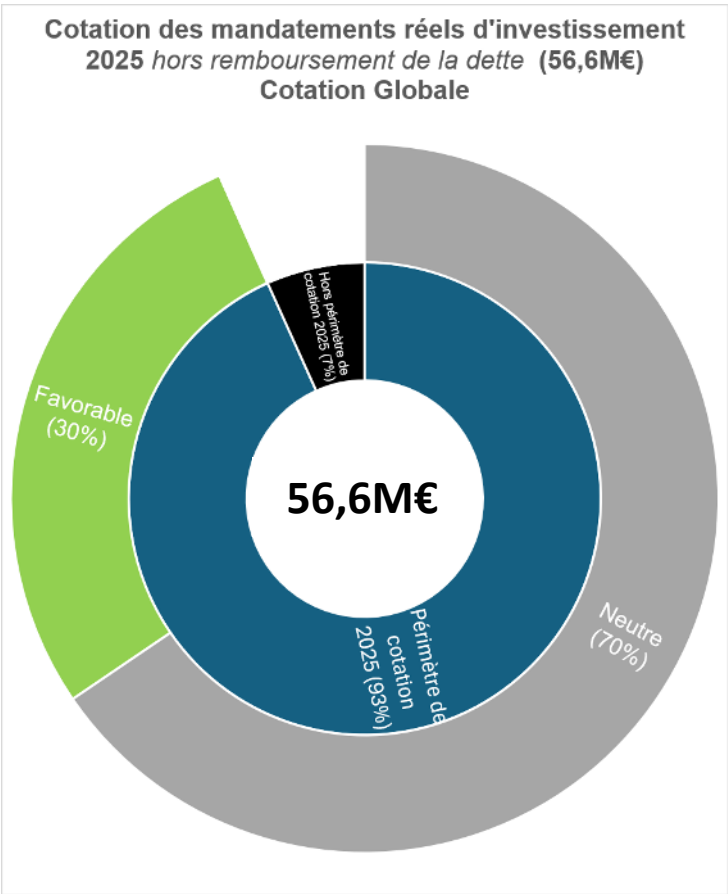
Les 6 axes de la taxonomie européenne sont posés à l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 :

- **Axe 1** → atténuation du changement climatique
- **Axe 2** → adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- **Axe 3** → gestion des ressources en eau
- **Axe 4** → transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- **Axe 5** → prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols
- **Axe 6** → préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Le décret du 16 juillet 2024 précise que l'annexe environnementale est mise en œuvre progressivement conformément au calendrier suivant et sous réserve de la bonne disponibilité des ressources méthodologiques :

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

5.2. Cotation 2025 : axes 1 et 6 de la taxonomie européenne



Légende des cotations :



Les mandatements réels d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à 56,6M€ en 2025.

Le périmètre de cotation 2025 représente 93% de ces dépenses.

30% des mandatements 2025 du SYDEV relèvent de la cotation « favorable ».

En cas de cotation différente entre les 2 axes, le favorable ou le défavorable l'emporte sur le neutre (méthode pratiquée par l'Etat).

CATEGORIES DE DEPENSES REELLES (hors remboursement de la dette)		AXE 1 ATTENUATION	AXE 6 BIODIVERSITE	COTATION GLOBALE
Electricité	Extension, sécurisation et renforcement du réseau électrique ⁽¹⁾			
	Travaux de surlargeurs gaz ⁽²⁾			
	Enfouissement de réseaux électriques			
	Infrastructures de communications électroniques			
Eclairage public	Rénovation de l'éclairage public et prog. suppression des boules			
	Travaux neufs sur le parc d'éclairage public			
Transition Énergétique	Fonds Chaleur			
	Réseaux de chaleur			
	Subventions transition énergétique			
	Etudes et audits énergétiques sur les bâtiments publics			
	Territoires connectés, réseau LoRA			
Mobilité durable	Optimisation de flotte, stations hydrogène			
Supports	Travaux sur le bâtiment du SYDEV			
	Activités support (investissement)			

(1) Part de l'énergie renouvelable dans la consommation vendéenne d'énergie finale (25%)

(2) Part du biogaz dans la consommation vendéenne de gaz (15%)

6. Dette et placement de trésorerie

6.1. Dette propre : caractéristiques générales de l'encours de dette

Capital restant dû (CRD) théorique au 31/12/2025	Capital remboursé par anticipation de manière temporaire au 31/12/2025	Capital restant dû (CRD) réel au 31/12/2025	Taux d'intérêt moyen pondéré	Durée résiduelle moyenne pondérée	Nombre de contrats
16 093 422,44 €	4 500 000,00 €	11 593 422,44 €	0,91 %	19 ans et 2 mois	6

6.2. Dette propre : répartition de la dette actuelle par type de risque

Type	CRD réel au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
Fixe	11 593 422,44	100,00%
Variable	0,00 €	0,00%
TOTAL	11 593 422,44 €	100,0%

Compte tenu du contexte des marchés financiers et des taux fixes particulièrement bas lors des dernières consultations, les derniers emprunts ont tous été contractualisés à taux fixes.

6.3. Dette propre : répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	CRD réel au 31/12/2025 (Montant en euros)	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 960 000	37%
CAISSE D'EPARGNE	3 704 672	23%
AGENCE FRANCE LOCALE	1 928 750	12%
TOTAL	11 593 422	100%

6.4. Dette propre : cotation de la dette (selon la grille Charte de Bonne Conduite - CBC)

Données en euros

Structures	1 Indices en euros	2 Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 Ecart d'indices zone euro	4 Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 Ecart d'indices hors zone euro	6 Autres indices
Indices sous-jacents						
A Taux fixe simple	Nombre de produits	6				
	Taux variable simple	% de l'encours	100%			
	Montant	11 593 422,44				
B Barrière simple sans effet levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant					
C Option d'échange	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant					
D Multiplicateur jusqu'à 3 ou 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant					
E Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant					
F Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant					

6.5. Dette propre : liste et caractéristiques principales des contrats d'emprunts en cours

Données en euros

Réf. banque	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Montant initial (en euros)	CRD théorique au 31/12/2025	Remb. temporaire par anticipation	CRD réel au 31/12/2025	Durée résiduelle
5255830	Caisse d'Epargne	Taux fixe à 1,61%	2018	5 000 000	3 704 672,44		3 704 672,44	18,32
CP0511	CA CIB	Taux fixe à 1,00%	2019	6 000 000	4 500 000,00	4 500 000,00	-	19,55
1823	AFL	Taux fixe à 0,26%	2021	525 000	288 750,00		288 750,00	6,47
1825	AFL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 640 000,00		1 640 000,00	21,48
MON540013 EUR	CAFFIL	Taux fixe à 0,89%	2021	2 000 000	1 660 000,00		1 660 000,00	21,68
MON542801 EUR	CAFFIL	Taux fixe à 1,32%	2022	5 000 000	4 300 000,00		4 300 000,00	22,43
TOTAL				20 525 000	16 093 422,44	4 500 000,00	11 593 422,44	

6.6. Dette propre : état et bilan des remboursements anticipés temporaires réalisés

2025	
Intérêts prévus au tableau d'amortissement	47 145,00 €
Intérêts acquittés	1 160,00 €
Economie réalisée sur les échéances réglées sur l'exercice	45 984,99 €

Les remboursements anticipés partiels temporaires d'emprunt ont permis d'économiser 46,0K€ de frais financiers sur les échéances de l'emprunt n° CP0511 acquittées sur l'exercice 2025 (53k€ depuis 2024).

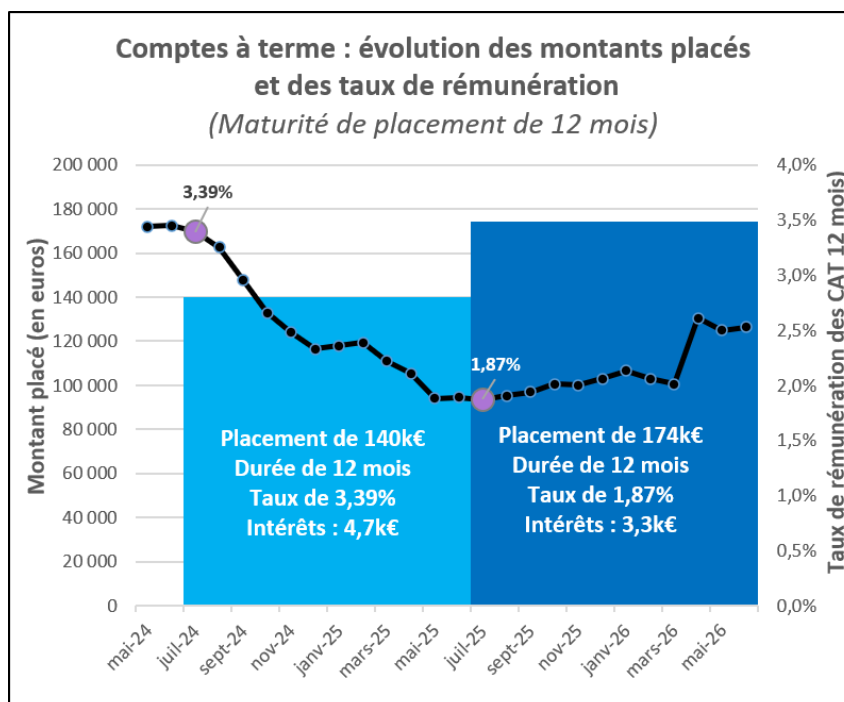
6.7. Dette garantie par le SYDEV

Sur sollicitation de ses satellites, le SYDEV peut être amené à accorder des garanties d'emprunt. 8 contrats d'emprunts sont actuellement garantis représentant 3,1M€ d'annuités 2025.

Bénéficiaires	CRD au 31/12/2025	Annuités 2025 garanties	Nombre de contrats garantis (au 31/12/25)	Durée de vie résiduelle maximum (au 31/12/25)	Commentaire
Vendée Numérique	33 048 002,02	3 013 984	6	19 ans	Garantie du SYDEV à hauteur de 40% des emprunts souscrits, conformément à ses droits statutaires
Parc Eolien de la Plaine de la Minée (groupe Vendée Energie)	12 000 000,00	0	1	20 ans	Tirage de la tranche A du projet de 12M€ avant le 31/12/2025 Tirage d'une tranche B conditionnelle à hauteur de 3,8M€ en 2027
Vendée Eolien (groupe Vendée Energie)	1 305 902,52	169 635	1	8 ans	Ex « Eoliennes du Paisilier »
TOTAL	46 353 904,53	3 183 619	8		

6.8. Compte à terme (CAT)

Un compte à terme a été ouvert en juillet 2024 afin de placer le montant des pénalités d'exécution des marchés publics perçues, comme l'autorise le CGCT. Désormais, à chaque échéance du placement (12 mois), un nouveau placement est réalisé pour le montant du capital du précédent CAT auquel s'ajoute le montant des pénalités encaissées sur l'année passée.



Budget rattaché SYDEV'Chaleur 2025

Le SYDEV a créé une régie à seule autonomie financière dénommée « SYDEV'Chaleur » au 1er janvier 2025 pour assurer la gestion du service public de production et/ou de distribution de chaleur ou de froid.

7. SYDEV'Chaleur : faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par

- le développement du projet pilote de réseau de chaleur urbain à Talmont-Saint-Hilaire (*orientations techniques, maîtrise foncière, montage financier et tarification, documents contractuels pour la vente de chaleur, approvisionnement...*) avec un coût prévisionnel de 1,05M€ HT,
- la définition des modalités d'exercice de la compétence,
- la mise en œuvre d'une dotation initiale de 500k€ depuis le budget principal, remboursable sur 30 ans, pour amorcer financièrement l'activité,
- le positionnement de la régie sur les futurs projets, dont deux sont à l'étude.

8. SYDEV'Chaleur : vue d'ensemble

8.1. Dépenses réelles d'investissement

Chapitres		Réalizations et restes à réaliser (k€)							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ 24-25	
								K€	%
23	Immobilisations en cours						0,00	0,00	
Opérations d'équipement							183,52	183,52	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,52	0,00	
Dont part de restes à réaliser							0,0%	0,0%	
Taux d'exécution par rapport aux crédits votés							36,7%	0,0%	

183,5k€ de travaux ont été mandatés en 2025 pour la construction du réseau de chaleur urbain de Talmont-Saint-Hilaire.

8.2. Recettes réelles d'investissement

Chapitres		Réalizations et restes à réaliser (k€)							
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ 24-25	
								K€	%
16	Emprunts et dettes assimilées						500,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	#DIV/0!
Dont part de restes à réaliser							0,0%	0,0%	
Taux d'exécution par rapport aux crédits votés							100,0%	0,0%	

Encaissement de la dotation initiale de 500k€ sur l'exercice remboursable sur 30 ans.

8.3. Résultat 2025

		Dépenses	Recettes	Solde
Prévisions de l'exercice		644 370,00	644 370,00	0,00
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation			0,00
	Section d'investissement	183 516,81	500 000,00	316 483,19
Reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation (002)			0,00
	Report en section d'investissement (001)			0,00
TOTAL (réalisations et reports N-1)		183 516,81	500 000,00	316 483,19
		<i>Dont fonctionnement</i>		0,00
		<i>Dont investissement</i>		316 483,19
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		0,00	0,00	0,00
Réalizations + RAR	Section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	183 516,81	500 000,00	316 483,19
TOTAL réalisations + restes à réaliser		183 516,81	500 000,00	316 483,19
Résultat		316 483,19		

9. SYDEV'Chaleur : dette

Aucun emprunt n'a été souscrit au 31/12/2025. Seule la dotation initiale versée depuis le budget principal apparaît sur l'état de la dette. Ses caractéristiques sont les suivantes : 500 000€ remboursables par trentièmes à compter de l'exercice 2026.

ANNEXES

ANNEXE 1.....Extrait de la maquette officielle du CFU du Budget principal

ANNEXE 2.....Extrait de la maquette officielle du CFU du Budget rattaché « SYDEV'Chaleur »

ANNEXE 3.....Bilan de la gestion pluriannuelle des AP-AE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ENERGIE ET D EQUIPEMENT DE LA VENDEE : SYDEV 712 (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20004248900019

POSTE COMPTABLE : SGC YON VENDEE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BUDGET SYDEV (3)

ANNEE 2025

- (1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 117 466 823,20	50 141 717,60	167 608 540,80	
	Recettes réalisées (1)	B 66 477 669,36	48 732 820,14	115 210 489,50	
	Restes à réaliser	C 27 794 820,68	178 795,53	27 973 616,21	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 111 437 586,90	51 705 105,64	163 142 692,54	
	Dépenses réalisées (1)	E 63 676 124,91	31 021 603,44	94 697 728,35	
	Restes à réaliser	F 38 682 389,15	1 070 151,17	39 752 540,32	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E 2 801 544,45	17 711 216,70	20 512 761,15	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H -6 029 236,30	1 563 388,04	-4 465 848,26	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H -3 227 691,85	19 274 604,74	16 046 912,89	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F -10 887 568,47	-891 355,64	-11 778 924,11	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I -14 115 260,32	18 383 249,10	4 267 988,78	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II – EXECUTION BUDGETAIRE		II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		A

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE			II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE			A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 137 945,43	605 385,83	53,20	122 813,01
204	Subventions d'équipement versées (6)	6 348 404,64	1 757 467,92	27,68	3 990 020,50
21	Immobilisations corporelles	388 929,57	302 715,93	77,83	41 445,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 465 169,57	272 004,37	18,56	600 066,84
	Total des opérations d'équipement (2)	81 926 091,98	48 162 015,62	58,79	31 568 374,88
	Total des dépenses d'équipement	91 266 541,19	51 099 589,67	55,99	36 322 721,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	430 373,00	414 125,02	96,22	5 244,18
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	835 000,00	594 360,80	71,18	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	22 500,00	22 500,00	100,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 327 488,00	3 260 000,00	97,97	67 488,00
	Total des dépenses financières	4 615 361,00	4 290 985,82	92,97	72 732,18
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	4 250 952,42	1 772 598,87	41,70	2 286 935,97
	Total des dépenses réelles d'investissement	100 132 854,61	57 163 174,36	57,09	38 682 389,15
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 600 000,00	6 212 272,38	94,13	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	4 704 732,29	300 678,17	6,39	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	11 304 732,29	6 512 950,55	57,61	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	111 437 586,90	63 676 124,91	57,14	38 682 389,15
001	Solde d'exécution négatif reporté				
		6 029 236,30			
	Total des dépenses de la section d'investissement	117 466 823,20	63 676 124,91		38 682 389,15

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) DI 040 = RF 042
(5) DI 041 = RI 041
(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE			II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE			A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	59 760 331,06	32 731 050,89	54,77	26 491 411,46
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	107 000,00	46 790,20	43,73	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	28 309,20	14,15	0,00
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	23 691 761,10	23 691 761,10	100,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	74 000,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-20,00	36 363,97	49,14	11 960,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	3 221 673,54	1 615 952,95	50,16	1 291 449,22
Total des recettes réelles d'investissement		87 054 745,70	58 150 228,31	66,80	27 794 820,68
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	17 197 635,21			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 509 710,00	8 026 762,88	94,32	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	4 704 732,29	300 678,17	6,39	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		30 412 077,50	8 327 441,05	27,38	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		117 466 823,20	66 477 669,36	56,59	27 794 820,68
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		117 466 823,20	66 477 669,36		27 794 820,68

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE				II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE				A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	16 727 585,50	12 411 043,37	2 208 277,73	14 619 321,10	87,40	454 530,24
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 711 000,00	6 522 598,17	3 775,78	6 526 373,95	97,25	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 292 915,37	1 579 004,98	12 473,51	1 591 478,49	69,41	615 620,93
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		25 731 500,87	20 512 646,52	2 224 527,02	22 737 173,54	88,36	1 070 151,17
66	Charges financières	196 259,56	196 259,56	0,00	196 259,56	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	1 615,28	0,00	1 615,28	16,15	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	60 000,00	59 792,18	0,00	59 792,18	99,65	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		25 997 760,43	20 770 313,54	2 224 527,02	22 994 840,56	88,45	1 070 151,17
023	Virement à la section d'investissement	17 197 635,21					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	8 509 710,00	8 026 762,88	0,00	8 026 762,88	94,32	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		25 707 345,21	8 026 762,88	0,00	8 026 762,88	31,22	
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		51 705 105,64	28 797 076,42	2 224 527,02	31 021 603,44	60,00	1 070 151,17
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		51 705 105,64	28 797 076,42	2 224 527,02	31 021 603,44		1 070 151,17

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE			II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	128 200,00	141 994,37	0,00	141 994,37	110,76	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 596 330,07	6 996 623,39	88 123,06	7 084 746,45	93,27	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	19 553 500,00	19 545 297,97	8 290,51	19 553 588,48	100,00	0,00
74	Dotations et participations	6 275 802,05	5 004 813,53	1 020 021,95	6 024 835,48	96,00	178 795,53
75	Autres produits de gestion courante	9 089 142,30	7 968 920,97	843 107,84	8 812 028,81	96,95	0,00
Total des recettes de gestion des services		42 642 974,42	39 657 650,23	1 959 543,36	41 617 193,59	97,59	178 795,53
76	Produits financiers	855 347,57	700 913,01	157 538,63	858 451,64	100,36	0,00
77	Produits spécifiques	13 101,86	14 608,78	0,00	14 608,78	111,50	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	30 293,75	30 293,75	0,00	30 293,75	100,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		43 541 717,60	40 403 465,77	2 117 081,99	42 520 547,76	97,65	178 795,53
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	6 600 000,00	6 212 272,38	0,00	6 212 272,38	94,13	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		6 600 000,00	6 212 272,38	0,00	6 212 272,38	94,13	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		50 141 717,60	46 615 738,15	2 117 081,99	48 732 820,14	97,19	178 795,53
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 563 388,04					
Total des recettes de la section de fonctionnement		51 705 105,64	46 615 738,15	2 117 081,99	48 732 820,14		178 795,53

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ENERGIE ET D EQUIPEMENT DE LA VENDEE : SYDEV 712 (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET SYDEV

Numéro SIRET : 20004248900035

POSTE COMPTABLE : SGC YON VENDEE

M. 4(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : SYDEV CHALEUR (3)

ANNEE 2025

- (1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.
(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	644 370,00	0,00	644 370,00	
	Recettes réalisées (1)	B	500 000,00	0,00	500 000,00	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	644 370,00	0,00	644 370,00	
	Dépenses réalisées (1)	E	183 516,81	0,00	183 516,81	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	316 483,19	0,00	316 483,19	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	316 483,19	0,00	316 483,19	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	316 483,19	0,00	316 483,19	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****A**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° du).

SYDEV 712 - SYDEV CHALEUR - - 2025

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE****A1.1****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des recettes de la section d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.1**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	300 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	200 000,00	183 516,81	91,76	0,00
Total des dépenses d'équipement		500 000,00	183 516,81	36,70	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		500 000,00	183 516,81	36,70	0,00
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	144 370,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		144 370,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		644 370,00	183 516,81	28,48	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		644 370,00	183 516,81		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A2.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	500 000,00	100,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		500 000,00	500 000,00	100,00	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	144 370,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		144 370,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		644 370,00	500 000,00	77,60	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		644 370,00	500 000,00		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

TABLEAU DE SUIVI DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
 Reçu en préfecture le 30/06/2026
 Publié le 30/06/2026
 ID : 085-200042489-20260625-DEL036CS250626-DE

ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS

N° et intitulé de l'AP	Année de l'AP	AUTORISATIONS			CREDITS DE PAIEMENT			
		Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Réalisations <2025	Crédits de paiement ouverts en 2025	Réalisations 2025	Reste à financer (>2025)
201722 PCRS ET GEOLOCALISATION DES RESEAUX EP	2017	4 463 783,72	550 471,78	5 014 255,50	4 330 545,92	558 709,58	400 889,46	282 820,12
202020 ECLAIRAGE 2020	2019	11 078 332,84	-44 567,79	11 033 765,05	11 033 765,05			
202010 DISTRIBUTION D'HYDROGENE VERT	2020	6 581 720,12	-558 105,60	6 023 614,52	5 913 034,52	12 580,00	2 090,62	108 489,38
202101 ELECTRICITE 2021	2020	45 347 781,55		45 347 781,55	45 193 374,35	154 407,20	47 110,43	107 296,77
202120 ECLAIRAGE 2021	2020	13 409 568,03		13 409 568,03	13 386 405,02	23 163,01	6 759,72	16 403,29
202140 PROGRAMME D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS	2021	15 000 000,00		15 000 000,00	5 041 504,32	6 843 782,20	2 586 549,30	7 371 946,38
202201 ELECTRICITE 2022	2021	45 507 304,90		45 507 304,90	45 108 755,21	398 549,69	273 758,46	124 791,23
202220 ECLAIRAGE 2022	2021	14 334 342,22		14 334 342,22	14 261 649,38	72 692,84	40 569,71	32 123,13
202301 ELECTRICITE 2023	2021	40 976 479,86	-367,95	40 976 111,91	37 307 404,45	3 668 707,46	2 992 272,93	676 434,53
202320 ECLAIRAGE 2023	2021	15 905 892,19	-63 799,44	15 842 092,75	14 495 792,75	1 346 300,00	905 237,98	441 062,02
202401 ELECTRICITE 2024	2023	30 876 620,99	-1 657 391,86	29 219 229,13	16 543 029,13	12 676 200,00	9 883 066,65	2 793 133,35
202420 ECLAIRAGE 2024	2023	17 692 686,48	-306 446,73	17 386 239,75	10 079 739,75	7 306 500,00	5 490 886,79	1 815 613,21
202501 ELECTRICITE 2025	2024	36 000 000,00	-4 838 745,78	31 161 254,22	81 754,22	31 079 500,00	15 736 185,69	15 343 314,31
202520 ECLAIRAGE 2025	2024	15 000 000,00	2 321 934,78	17 321 934,78	86 934,78	17 235 000,00	9 706 488,61	7 528 511,39
202601 ELECTRICITE 2026	2025		33 000 000,00	33 000 000,00		400 000,00	59 808,78	32 940 191,22
202620 ECLAIRAGE 2026	2025		15 000 000,00	15 000 000,00		150 000,00	30 340,49	14 969 659,51
TOTAL		312 174 512,90	43 402 981,41	355 577 494,31	222 863 688,85	81 926 091,98	48 162 015,62	84 551 789,84

ETAT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS

N° et intitulé de l'AE	Année de l'AE	AUTORISATIONS			CREDITS DE PAIEMENT			
		Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Réalisations <2025	Crédits de paiement ouverts en 2025	Réalisations 2025	Reste à financer (>2025)
201830 MISE EN ŒUVRE DES PCAET	2018	1 431 000,00		1 431 000,00	359 293,15	270 000,00	116 949,17	954 757,68
202132 PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES PLATEFORMES DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH)	2021	1 373 541,87		1 373 541,87	548 825,06	824 716,81	820 213,71	4 503,10
202432 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES PACTES TERRITORIAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT	2024	4 085 000,00	1 165 000,00	5 250 000,00				5 250 000,00
TOTAL		6 889 541,87	1 165 000,00	8 054 541,87	908 118,21	1 094 716,81	937 162,88	6 209 260,78
TOTAL GENERAL		319 064 054,77	44 567 981,41	363 632 036,18	223 771 807,06	83 020 808,79	49 099 178,50	90 761 050,62